



CAMEROON INCLUSIVE  
AND RESILIENT CITIES  
DEVELOPMENT PROJECT

PDVIR

PROJET DE DEVELOPPEMENT  
DES VILLES INCLUSIVES  
ET RESILIENTES



LA BANQUE MONDIALE

5201-014

CELLULE DE COORDINATION DU PROJET

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION N° ~~0001/5~~ D/MINH DU/SG/DAJ/CC-PDVIR/RGS/RPM/12-2024  
DU 06 JAN 2025

PORTANT RESILIATION

DU MARCHÉ N°00040/M/MINH DU/PDVIR/CSPM/RPM/RPMJ/2023 -LOT 2 :  
ACQUISITION ET FOURNITURE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION AUX PERSONNES  
AFFECTEES PAR LE PROJET (PAP) DANS LA COMMUNAUTE URBAINE DE NGAOUNDERE  
ET COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 2<sup>ème</sup>

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu La Constitution de la République du Cameroun ;
- Vu La Loi de finance n°2023/019 du 13 décembre 2023 portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
- Vu La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu La Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29/12/2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2024 ;
- Vu Le Marché N°00040/M/MINH DU/PDVIR/CSPM/RPM/RPMJ/2023 -LOT 2 : acquisition et fourniture des matériaux de construction aux Personnes Affectées par le Projet (PAP) dans la Communauté Urbaine de Ngaoundéré et Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2<sup>ème</sup> ;
- Vu L'Ordre de Service (OS) de mise en demeure N°00378/E/2/OS/MINH DU/SG/PDVIR/CCP/RGS/AEGES/11-2024 ;
- Vu Le Procès-Verbal d'évaluation de l'Ordre de Service de mise en demeure N°00378/E/2/OS/MINH DU/SG/PDVIR/CCP/RGS/AEGES/11-2024.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est résilié, à compter de la date de signature de la présente décision, le Marché N°00040/M/MINH DU/PDVIR/CSPM/RPM/RPMJ/2023 -LOT 2 : acquisition et fourniture des matériaux de construction aux Personnes Affectées par le Projet (PAP) dans la Communauté Urbaine de Ngaoundéré et Commune d'Arrondissement

de Ngaoundéré 2<sup>ème</sup> passé avec l'entreprise SITRAP SARL, B.P.: 12017 Yaoundé, Tel. : (00237) 698 689 606/ 657 198 337, pour l'acquisition et la fourniture des matériaux de construction aux Personnes Affectées par le Projet (PAP) dans la Communauté Urbaine de Ngaoundéré et Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2<sup>ème</sup>, en application des dispositions de l'article 35.1 -Résiliation pour non-exécution- du Marché sus cité .

**Article 2 :** - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 06 JAN 2025

Le Ministre  
(Maître d'Ouvrage)

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP
- CSPM/PDVIR
- CCP/PDVIR
- SITRAP SARL

